

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	307 320	46,32	117,11	329 000	152 393	46,32	152 393
Taxe foncière non bâties (TFNB)	66 755	32,86	123,17	71 400	23 462	32,86	23 462
Taxe d'habitation (TH)	76 409	13,73	52,67	81 834	11 236	13,73	11 236
Colisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	187 091	187 091		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022 >>>	Taux de référence de TH 2023 >>>	Taux de majoration 2022 >>>	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 >>>	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023 >>>	Taux de majoration voté 2023 >>>	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023) >>>
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	187 091

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	46,32	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	$187\ 091 = 1,00$	32,86	
Taxe d'habitation (TH)	187 091	13,73	
Colisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0		14 019	0	-55 602	-15 488	-57 111	11

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	187 091	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-57 071	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	130 020
---	---------	---	--	---------	---	--	---------

A BEAUVAIS
Le 09 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
JEAN-LUC BRENNER
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le
Pour la Préfecture,





MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS

COMMUNE : 487 PARNES
ARRONDISSEMENT : 60 BEAUVAIS
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MERU

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFER	
a. Personnes de condition modeste	108	Taxe foncière bâtie :	a. Par le conseil municipal	a. Éolennes et hydroliennes	
b. Aux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi		b. Centrales électriques	
c. Constructions de longue durée (logem. sociaux)	0	Taxe foncière non bâtie :	a. Par le conseil municipal	c. Centrales hydrauliques	
d. Locaux industriels	10 038	a. Par la loi (terres agricoles)	b. Par la loi (autres)	e. Centrales géothermiques	
	3 873	b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques	
Taxe foncière non bâtie		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
Taxe d'habitation :		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV		a. Par le conseil municipal			
b. Dotation pour Mayotte		b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		Taxe d'habitation :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	a. Hors résid. principales et log. vacants	81 834	a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. Base minimum		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	b. TVA prévisionnelle	
c. Locaux industriels				c. Coefficient correcteur	0,904647
d. Autres allocations					

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	49,46	123,65	6,54000	117,11
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	54,95	137,38	14,21000	123,17
Taxe d'habitation (TH)	22,98	23,55	58,88	6,21000	52,67
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 22,02